

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

### AVIS PUBLIC

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **mardi 8 septembre 2020** à 19h30 heures à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

#### **Nature et effets :**

La demande vise à régulariser la somme des marges latérales de l'implantation du bâtiment principal de 2,85 mètres alors que le règlement exige un minimum de 3 mètres, soit une dérogation de 0,15 mètre.

#### **Identification du site concerné:**

L'immeuble est situé sur le lot 3 571 458 du cadastre officiel du Québec et porte l'adresse civique du 21, rue St-Germain à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Madame Denise Faucher.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'août 2020.

Marie-Josée Masson  
Directrice générale et secrétaire-trésorière